



Paielement ravalement : quel arrangement possible ?

Par **Jeanrene_old**, le **31/07/2007** à **11:43**

Bonjour,

Au mois de novembre, les copropriétaires dont nous faisons toujours parti ont voté le ravalement. Celui-ci était sensé être réalisé à partir de février 2007. Suite à courrier du syndic et négociation avec les différentes entreprises, le ravalement est repoussé d'un an pour février 2008 et la somme fixée était soit-disant revue à la baisse (~6500 euros initialement).

Entre temps, nous avons décidé de vendre notre appartement et de prendre en charge le ravalement : un compromis a été signé en ce sens (clause : ravalement pris en charge par les vendeurs). A 1 mois de signé l'acte de vente, la somme réelle d'appel de fond n'a toujours pas été fixée.

Après appel au syndic (toujours aussi difficile à joindre), celui-ci nous annonce que contrairement à ce qui a été annoncé quelques mois auparavant, le tarif est revu à la hausse (~7800 euros) et il n'y a pour nous aucun moyen de faciliter le paiement : après la vente, le syndic ne nous connaît plus. En revanche, si la somme finale est revue à la baisse, ils nous rembourseront (autrement dit, ils nous connaissent quand cela les arrange).

En résumé, nous allons devoir faire gracieusement cadeau soit au syndic soit à notre acheteur d'une petite somme sympathique qu'il vont pour faire fructifier à leur souhait. En effet, le futur propriétaire aura des facilités de paiement alors que nous devons tout payer d'un coup : aucune possibilité de faire plusieurs chèques ou autres solutions : n'y-a-t-il donc aucun moyen de s'arranger ? avec le notaire dans une clause spéciale ? une reconnaissance de dette à notre acheteur ?

Merci de m'informer également de la légalité des décisions prises par le syndic de nous faire voter un ravalement sans nous avoir fourni au préalable des tarifs fixés. Imaginons que suite

à erreur du syndic, les copropriétaires décident d'annuler le ravalement, comment fera-t-on pour récupérer nos sous ?

J'avoue que nous aurions mieux fait de négocier le prix de l'appart plutôt que d'affirmer le prendre en charge par souci d'honnêteté vis à vis de l'acheteur.

J'ai déjà mal au ventre à l'idée de faire ce chèque de 7800 euros ...